

Centrales d'énergie électrique

Enquête annuelle 2008

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada 1985, chapitre S19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

English version on reverse.

Questionnaire # 6

Corriger l'information pré-imprimée si nécessaire.

But de l'enquête

Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les paliers de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées. Les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de ses enquêtes qui permettraient d'identifier une entreprise. Les données déclarées resteront confidentielles, serviront exclusivement à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Il existe cependant une exception, sous la Loi de la statistique à cette règle générale de confidentialité qui autorise la divulgation, à la discrétion du Statisticien en chef, d'information identifiable sur les services publics, ce qui comprend les entreprises qui acheminent du pétrole ou des produits du pétrole par oléoduc et les entreprises qui fournissent, transportent ou distribuent du gaz, de l'électricité ou de la vapeur. Ceci s'applique à la diffusion de résultats d'enquête au niveau provincial ou territorial où seulement un ou deux services publics ont déclaré des informations ou un service dont l'industrie dans une province ou un territoire en particulier, et aussi à la diffusion d'information technique des services publics au niveau de l'emplacement.

Ententes sur le partage de données

Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux afin de partager les données de cette enquête. Ces organismes doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada ne partagera les données de cette enquête qu'avec les organismes qui ont démontré la nécessité de les utiliser.

Il existe des ententes sur le partage des données tirées de cette enquête en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* avec les organismes statistiques de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leur secteur de compétence. Ces organismes statistiques ont l'autorité législative nécessaire pour recueillir eux-mêmes ce genre de données ou les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Leurs lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, il existe des ententes sur le partage des données avec les organismes statistiques de l'Île du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leur secteur de compétence et avec Ressources naturelles Canada, Environnement Canada, l'Office national de l'énergie et le ministère de l'énergie, des mines et des ressources pétrolières de la Colombie-Britannique. En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser l'organisme avec qui vous ne voulez pas partager vos données.

Diffusion des données

Les données de cette enquête, y compris des informations techniques, sont diffusées dans la publication de Statistique Canada «Centrales d'énergie électrique» (no. 57-200-XIB au catalogue). Les données pour votre (vos) centrale(s) ne seront pas diffusées si un agent de votre entreprise avise par écrit la Division de la fabrication et de l'énergie et envoie la lettre signifiant son objection avec son questionnaire rempli. Veuillez préciser l'organisme ou l'association cité ci-dessus avec lequel vous refusez de partager vos données.

Instructions

Ce rapport devrait être rempli et retourné à Statistique Canada, Division de la fabrication et de l'énergie, Section de l'énergie, Édifice Jean Talon, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 au plus tard le **30 juin 2009**. Si vous avez besoin d'aide pour compléter le questionnaire, veuillez contacter la Section de l'énergie par téléphone au **(613) 951-9827**, ou par télécopieur au **(613) 951-9499**.

Afin d'alléger votre fardeau de réponse, l'imprimé d'ordinateur annexé présente les données selon nos dossiers sur votre (vos) centrale(s), en date du 31 décembre 2008. Nous continuerons de pré-remplir ce formulaire à moins d'avis contraire de votre part.

Toutes les additions, suppressions et révisions pour l'année 2008 devraient être faites directement sur l'imprimé ci-joint.

La puissance de production possible indiquée sur la plaque signalétique doit être rapportée à moins que des changements permanents (tels que des améliorations ou des remplacements) la rende non appropriée.

Veuillez indiquer si l'unité est sur appel seulement (une unité dont l'exploitation ne fait pas partie de la charge planifiée).

Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques. Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

Veuillez indiquer le statut de ce rapport dans la boîte appropriée. <input type="checkbox"/> Révisions apportées <input type="checkbox"/> Aucune révision		ATTESTATION – J'atteste que les renseignements fournis ici sont, autant que je le sache, complets et exacts. _____ Signature Date	
Nom du signataire (en lettres moulées)		Fonction officielle du signataire	
Pour plus de renseignements contacter:		Adresse électronique	
		Téléphone	
		Poste	